

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29.04.2026 à 19h30

L'an deux mille vingt-six le 29 avril à 19h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Geoffrey PAYRE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :, Geoffrey PAYRÉ, Gérard PLAZA, Franck ALAUX, Florence BOUCHEZ, Nicolas CHEVALIER, Brigitte GUIDI, Christophe BLONDIAU, Françoise-Anne POSTEL, Michel VERGES, Eliane MARTINEZ, Hélène POLJANSEK, Chantal GIBAU, Jean-Michel JOFFRE, Véronique SAMBOU, Guillaume RICHARD ;

ABSENTS EXCUSES :

PROCURATIONS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Francoise-Anne POSTEL

Il présente le nouveau conseiller : Guillaume RICHARD

Le prochain conseil sera le 13 mai 2026 à 18h30 (commission de la SIOCCAT, Commission communale des impôts directs...)

Rappel de la cérémonie du 8 mai

Annnonce du départ du locataire de Lloncet. Des rénovations faites, mise en location après réévaluation du loyer.

POINT N° 1

OBJET / PV de la séance du 21 mars et relevé des décisions du Maire

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le PV

Le maire a pris 2 décisions :

- Désignation de l'avocat dans l'affaire DE VOLDER contre la commune. Ordonnance de désistement.
- Adhésion à l'association des maires (521 €)

POINT N°2

Délibération n° 29042026-08

OBJET / Affectation du résultat 2025

Voir tableau joint

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	67 450.38 €
B Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	45 685.70 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	113 136.08 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		-4 185.00 €
Besoin de financement F	=D+E	-58 397.69 €
AFFECTATION = C	=G+H	113 136.08 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		58 397.69 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		54 738.39 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité

POINT N°3 **Délibération n° 29042026-9**
OBJET / Vote du budget prévisionnel 2026

C'est un budget de transition donc il y aura peu d'investissement.

- POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT795 984.29 € ÉQUILIBRÉE EN DÉPENSES ET RECETTES
- POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT228 184.69 € ÉQUILIBRÉE EN DÉPENSES ET RECETTES

Dans le cadre des économies annoncées, certains contrats sont en cours de renégociation.

Du CFU 2025, reste à régler 70 000€ HT pour le pont de la traverse de Prades.
En réalité, il y aura 5 000€ HT à régler du fait des subventions accordées.

Investissements prévus :

- Local associatif
- Epaveuse pour les services techniques

Les emprunts ont été renégociés donc les intérêts seront plus élevés en 1^{ère} année (2026).

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité

POINT N°4 **Délibération n°29042026-10**
OBJET / Fiscalité locale 2026 et vote des taux

La base fiscale va baisser donc il y aura moins de recettes pour les taxes foncières (exonérations en augmentation)

- TAXE FONCIÈRE BATIE34.59 %
- TAXE FONCIÈRE NON BATIE126.61 %
- TAXE HABITATION13.78 %

Le Maire propose de ne pas toucher au taux de fiscalité de la commune.

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité

POINT N°5

Délibération n° 29042026-11

OBJET / subventions aux associations 2026

Le budget subventions est de 3 500€.

3 CERFA de demandes ont été reçus :

- ERC (rugby) : 200€
- Amicale des sapeurs-pompiers : 150€
- Pétanque los masossienne : 1000 € (500€ en 2026. 500€ sont proposés car rien n'a été attribué en 2025).

Le reliquat servira en cas de difficulté financière d'une association.

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité

POINT N°6

Délibération n° 29042026-12

OBJET / Fongibilité des crédits M57 pour l'année 2026

Le Maire propose qu'il soit possible de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles pour la section de fonctionnement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7.5% des dépenses réelles pour la section d'investissement.

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité ces 2 propositions.

POINT N°7

Délibération n°29042026-13

OBJET / Exercice DPU

Deux propriétés sont à la vente :

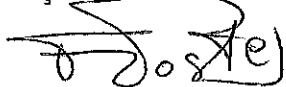
- Aux Cèdres
- Dans le nouveau lotissement derrière l'église

Le conseil municipal EST CONTRE la préemption à la majorité pour le lotissement les cèdres et l'unanimité pour le lotissement derrière l'église

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire a clôturé la séance du conseil municipal à 21h52 et a fait procéder à l'affichage du relevé de décisions.

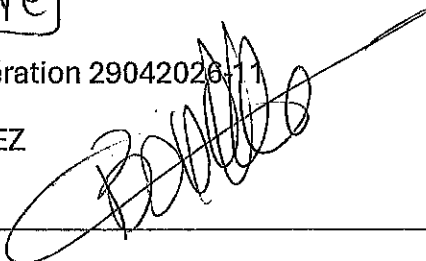
La secrétaire de séance,

Françoise-Anne POSTEL



La secrétaire de la délibération 29042026-11

Florence BOUCHEZ



Le Maire,

Geoffrey PAYRE

